

*Travaux de la Chambre*

**Mme le Président:** Je tiens à expliquer aux députés que l'on ne peut pas faire de rappel au Règlement pendant que l'Orateur parle. J'écouterai les députés lorsque j'aurai terminé d'exposer ce que j'ai commencé à dire.

**M. Clark:** Allez-vous rendre une décision?

**Mme le Président:** Je n'ai pas encore rendu de décision. J'ai entendu assez d'arguments et le Règlement est suffisamment...

**M. Clark:** Non, madame le Président.

**M. Nielsen:** Il reste encore un sujet à aborder. Nous en avons le droit.

**M. Clark:** C'est précisément de cela que je veux parler.

**Mme le Président:** Je regrette beaucoup, mais les députés doivent bien comprendre que l'on n'aurait pas dû se lancer dans un tel débat à la Chambre. J'ai entendu les arguments, deux fois de ce côté-ci de la Chambre et une fois de l'autre. Le Règlement est limpide.

**M. Nielsen:** Deux fois de l'autre côté de la Chambre.

**Mme le Président:** Je n'ai pas écouté le ministre deux fois, mais une seule. De toute façon, je sais très bien qu'il ne m'appartient pas de fixer l'ordre du jour de la séance de vendredi. Le leader parlementaire du gouvernement a fixé l'ordre du jour de vendredi et je ne peux rien y changer.

L'avis inscrit au *Feuilleton* n'est qu'un avis; ce n'est pas un ordre. J'ai entendu des députés hurler que c'était un ordre. Non. Il s'agit d'un avis pur et simple. Par conséquent, je suis au regret de...

**Une voix:** Mais oui.

**Mme le Président:** S'il y avait eu deux motions...

**M. Clark:** Avant que vous vous prononciez, madame le Président. J'ai le droit d'être entendu avant que vous vous prononciez. J'ai le droit de présenter des arguments et de me faire entendre avant que vous vous prononciez.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Règlement!

**Mme le Président:** A l'ordre. Je serais reconnaissante au très honorable chef de l'opposition de me laisser finir.

**M. Clark:** Rendez-vous votre décision? Vous prononcez-vous?

**Mme le Président:** Je regrette, je voudrais finir ce que j'ai à dire.

**M. Clark:** J'ai le droit de me faire entendre avant que vous rendiez votre décision. Avant que vous vous prononciez.

**Mme le Président:** J'ai commencé à rendre ma décision. Je ne peux pas revenir en arrière. Il est bien clair à mes yeux que je ne peux pas intervenir pour dire quel sera l'ordre du jour de vendredi prochain. Je reconnais au leader du gouvernement à

la Chambre le droit de décider des travaux pour vendredi prochain.

**M. Clark:** Madame le Président...

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** Madame le Président, j'ai cherché à attirer votre attention. Je voulais, à titre de chef de l'opposition et de dignitaire de la Chambre des communes, vous exposer un argument des plus pertinents avant que Votre Honneur ne rende sa décision. Je regrette que vous ayez refusé au chef de l'opposition, qui est un dignitaire de la Chambre des communes, la possibilité de présenter un argument que la présidence n'a pas entendu avant de rendre sa décision. Je suis disposé à considérer qu'il s'agissait d'une faute d'attention.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Clark:** Par conséquent, j'espère que madame le Président voudra bien entendre l'observation pertinente que je veux formuler et en tiendra compte avant de considérer comme définitive la déclaration qu'elle vient de faire à titre de Président.

Voici où je veux en venir. Le leader du gouvernement à la Chambre a donné des assurances formelles et réitérées.

**M. Pinard:** Règlement! Il remet en cause votre décision, madame le Président.

**M. Clark:** Cette assurance explique qu'on ait annoncé à l'ordre du jour des travaux prévus pour demain, que la journée serait consacrée à l'opposition, soit jour de l'opposition. Fort de cette assurance aussi, le leader à la Chambre de l'opposition officielle a donné l'avis qui confirmait et complétait l'action amorcée par les déclarations du leader parlementaire du gouvernement et ce qui a paru dans le *hansard* d'aujourd'hui. Cela fut fait, madame le Président. Cette disposition ayant été prise, l'ordre prévoyant demain comme jour de l'opposition était définitif. Et cela, avant que le leader du gouvernement prenne ici la parole pour dire qu'il avait changé d'avis.

Votre Honneur n'a qu'un simple fait à prendre en considération: celui que le leader du gouvernement s'y est pris trop tard pour annoncer qu'il avait changé d'idée, le leader de l'opposition ayant déposé l'avis à 1 h 12 cet après-midi, soit presque deux heures avant que son homologue du gouvernement prenne la parole ici. L'avis confirmait le processus mis en marche par ses garanties, sur lequel il ne peut maintenant revenir unilatéralement.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** Il nous a donné assurance qui a été confirmée par sa publication dans le *hansard*. Nous avons agi d'après cet engagement, avant qu'il change d'avis. Je vous ferai remarquer, Votre Honneur, que vous n'avez d'autre alternative que de protéger les droits de l'opposition officielle, en fait ceux du Parlement et des Canadiens eux-mêmes.